

news



3106 Joseph Howe Drive
Halifax, Nova Scotia B3L 4L7
www.nstu.ca • pr@nstu.ca
Tel 902.477.5621
Fax 902.477.3517

N O V A S C O T I A T E A C H E R S U N I O N

Date : Le 22 août 2017

Pour publication immédiate

Contact : Angela Murray

Les membres du NSTU travaillant pour le Collège communautaire et la CESPAs perdent le droit à la négociation collective équitable

Les membres du NSTU travaillant pour le Collège communautaire et la Commission de l'enseignement spécial des provinces de l'Atlantique (CESPA) font partie des 75 000 Néo-Écossais qui ont perdu leur droit à un processus de négociation collective équitable à cause de la proclamation du projet de loi 148 plus tôt aujourd'hui.

« La décision aujourd'hui du gouvernement McNeil d'imposer les salaires et d'enlever des prestations de retraite à ceux qui fournissent des services publics compromet sérieusement les négociations en cours concernant des centaines de nos membres » a déclaré la présidente du NSTU, Liette Doucet. « Les membres de nos écoles publiques sont déjà passés par là à cause du projet de loi 75. Le manque de respect que ce gouvernement continue de manifester à l'égard des droits des travailleurs est très troublant. »

Elle ajoute : « Il est regrettable qu'au lieu d'investir dans ses gens, ce gouvernement préfère concentrer son attention sur des procédures et des contestations judiciaires. Cela ne contribue nullement à améliorer les services publics sur lesquels comptent les Néo-Écossais. »

« Nous sommes également solidaires des autres travailleurs qui sont directement touchés par la proclamation du projet de loi 148 », poursuit Doucet. « Ensemble, nous garantirons que notre droit à un processus de négociation collective équitable soit un jour rétabli. Les femmes et les hommes qui travaillent dur pour fournir de précieux services au public méritent d'avoir la possibilité de négocier une convention équitable sans que les termes de cette convention ne leur soient dictés par la loi ».

Le Nova Scotia Teachers Union représente plus de 10 000 personnes : les enseignants des écoles publiques, les membres de la faculté et du personnel de soutien professionnel du Collège communautaire en Nouvelle-Écosse et les enseignants qui travaillent pour la Commission de l'enseignement spécial des provinces de l'Atlantique en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et sur l'Île-du-Prince-Édouard. Depuis 1895,

notre syndicat travaille à l'amélioration de la qualité de l'enseignement public pour les enfants et les jeunes en Nouvelle-Écosse, tout en favorisant et en faisant progresser la profession enseignante.

-30-

Pour de plus amples renseignements, contactez :

Angela Murray, 902- 479-4708, 902-497-0194 (cellulaire), amurray@nstu.ca

Mark Laventure, 902-233-1953, mlaventure@staff.nstu.ca